

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.  
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LEVENÉ.  
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.  
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.  
M<sup>me</sup> BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M<sup>me</sup> MASSART a donné pouvoir à M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE.  
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.  
M. LUCET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.  
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

### Étaient absents :

Mme KHAN jusqu'à 20h57.  
M<sup>me</sup> DANIELOU.  
M. PAUGAM.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.  
Mme MAUGAIS.

### Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.



25/14 – 19 décembre 2023

## Financement d'un chargé de mission S.D.I.E. et projets de rénovation énergétique : Demande de subvention dans le cadre du Fonds vert – Appui à l'ingénierie

Le rapporteur,

- rappelle que la délibération n°21/04 du conseil municipal du 09 mai 2023 a acté la candidature de la commune à un appel à projet de l'ADEME pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (S.D.I.E.).
- indique que la commune a été retenue avec 13 communes de la région Bretagne dans le cadre de l'Appel à projet de l'ADEME
- précise que le S.D.I.E. est à réaliser en interne, la prestation de l'ADEME porte sur le pilotage du projet, l'appui technique des collectivités et la mise à disposition d'outil de diagnostic et de suivi.
- informe que la réalisation nécessite le renfort d'un chargé de mission, pour une durée de trois ans pour un montant de 91 355,04 €, ayant en charge le pilotage du S.D.I.E.
- complète que le temps de travail du chargé de mission est réparti de la manière suivante :
  - La réalisation du S.D.I.E. pour 70% du temps de travail, soit 63 948,53 €,
  - Autres missions :
    - Le suivi de l'opération de réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Guy Gérard pour 10% du temps de travail, soit 9 135,50 €.
    - Le suivi de l'opération de réalisation d'un réseau de chaleur biomasse sur le site de la Métairie pour 10% du temps de travail, soit 9 135,50 €.
    - L'accompagnement de la consultation pour lancer un marché de performance énergétique pour les installations de chauffage et de ventilation pour 10% du temps de travail, soit 9 135,50 €.
- informe que cette mission pourrait être subventionnée dans le cadre du Fonds vert, mesure transverse appui à l'ingénierie, à hauteur de 80% de 63 948,53 €, à savoir 51 158,82 € sur la base de 70% d'un emploi à taux plein d'ingénieur.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission « Urbanisme et développement durable – Travaux, bâtiments et voirie » du 16 novembre 2023,*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

**SOLLICITE :**

la subvention au titre du Fonds vert, appui à l'ingénierie, d'un montant de 51 158,82 €.

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

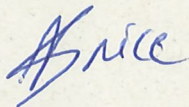
**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 19 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

